



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Espaces naturels

Question écrite n° 44369

### Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'avenir du fonds de gestion de l'espace rural. Ce fonds, créé en 1995 par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, est un précieux outil au service des agriculteurs et de la politique d'animation locale. Il permet une valorisation (entretien, réhabilitation) de l'espace rural par les agriculteurs et la reconnaissance de leurs investissements, en temps et en labeur. Après une première dotation de 500 millions de francs lors de sa création, puis de 385 millions de francs en 1996, aucune dotation budgétaire n'est envisagée pour 1997. L'abandon du FGER contredirait les engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis des agriculteurs quant à sa volonté d'aménager le territoire et notamment l'espace rural. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de garantir l'existence du fonds de gestion de l'espace rural.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boulaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44369

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 1996, page 5598

**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6282